

Directions de l'Aménagement Urbain  
et de la Transition Ecologique  
Direction de l'urbanisme  
JPB/CGG/SB

N°405/2022

**DÉCISION DU MAIRE**

**OBJET :** Signature avec la société Sillage d'une proposition financière portant sur la réalisation d'un diagnostic amiante et plomb avant démolition pour le 79/83 rue de Paris à Gonesse.

**Le Maire de la Commune de Gonesse,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

**Considérant** que les études urbaines en cours sur l'îlot de renouvellement urbain dit « Rain Sud » requièrent de connaître plus précisément les contraintes environnementales pesant sur l'hypothèse d'une démolition des bâtiments dégradés occupant le site,

**Considérant** que l'offre de mission proposée par la société Sillage correspond aux attendus de la Ville et qu'elle est l'offre la plus avantageuse économiquement.

**DECIDE**

- **De signer** avec la société Sillage, sise 147 avenue Paul Doumer, 92500 Rueil Malmaison, la proposition financière jointe à la présente décision,
- **De lui régler** la somme de 6 912 € TTC au terme de l'étude,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget 2022.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 18 novembre 2022

**Le Maire,**



**Jean-Pierre BLAZY**

Le Maire soussigné, ATTESTE  
que le présent acte a été reçu en  
Sous-Préfecture, le : **24 NOV. 2022**

Mis en ligne, le : **28 NOV. 2022**

Pour le Maire et par délégation  
La Directrice Générale des Services

  
Corine TAILLER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Hôtel de ville  
66, rue de Paris  
B.P. 10060  
95503 Gonesse Cedex  
tél 01 34 45 11 11  
fax 01 39 87 13 22

# Accusé de réception



Acte reçu par: Sous-préfecture de Sarcelles

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2022-11-24(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: Gonesse

N° de SIREN: 219502770

Numéro Acte de la collectivité locale: 2022DECISION405

Objet acte: Signature avec la société Sillage d'une proposition financière portant sur la réalisation d'un diagnostic amiante et plomb avant démolition pour le 79/83 rue de Paris à Gonesse.

Nature de l'acte: Actes individuels

Matière: 9.1-Autres domaines de compétences des communes

Identifiant Acte: 095-219502770-20221118-2022DECISION405-AI

Rapport d'erreur(s):